



N° 411

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 novembre 2002.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à transférer les droits d'auteur perçus pour les
ouvrages relatifs à des faits ayant entraîné la condamnation
de l'auteur aux victimes ou à leurs ayants droit,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. YVES JEGO,
député.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.